

Pacte Mondial des Nations Unies

Objet : Communication sur les progrès (2012)

Jean-Marc Pillu (directeur général de Coface) confirme l'engagement de la société, pris en avril 2003, de soutenir et promouvoir dans sa sphère d'influence les 10 principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail et à la protection du travail. Il communique les progrès réalisés en 2012, en France, dans le cadre des principes n°6 et 8. Le Groupe a, par ailleurs, lancé une réflexion avec ses entités dans le monde pour coordonner et développer des actions conformes à son engagement dans ce domaine.

Communication sur le principe n°6 : « Elimination progressive des discriminations en matière d'emploi et de profession ».

Politique handicap

En matière de handicap, Coface développe une politique active.

- 1- Recrutement de stagiaires et de jeunes en alternance en situation de handicap
- 2- Amélioration des conditions de travail des collaborateurs en situation de handicap, en collaboration avec la médecine du travail et des ergonomes spécialisés
- 3- Développement de partenariats avec des associations spécialisées dans les problématiques de handicap, comme l'Association Tremplin (qui aide les jeunes en situation de handicap à améliorer leur niveau de formation en vue de leur insertion professionnelle)
- 4- Recours au « secteur protégé » pour des travaux spécifiques, comme l'impression de documents

Emploi des séniors

Dans le cadre d'un plan d'action mis en place en décembre 2009, Coface a pris des mesures en faveur des collaborateurs de plus de 45 ans.

1. Augmentation des entretiens de seconde partie de carrière;
2. Développement de « bilans de compétence » et de « points carrière».
3. Prise en compte de souhaits de mobilité

Egalité hommes/femmes :

A la suite d'une étude menée en 2010 pour analyser les écarts de rémunération qui paraîtraient injustifiés, Coface a revalorisé, depuis 2011, les salaires de 236 collaborateurs.

Communication sur le principe 8 : « Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière environnementale et sociale ».

Il est rappelé que Coface conditionne les garanties d'assurance-crédit et d'investissement, qu'elle gère pour le compte de l'Etat français, des projets financés à moyen et long terme au respect de standards environnementaux et sociaux. Conformément aux Approches communes de l'OCDE pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale, Coface évalue systématiquement les impacts sur l'environnement et les aspects sociaux des projets de plus de 10 millions d'euros ou pour les projets situés dans des zones sensibles sur le plan environnemental et social. Ces projets doivent atteindre à la fois les normes du pays hôte et les standards internationaux pertinents, en particulier ceux de la Banque mondiale. Cela touche à la protection de l'environnement au sens large : rejets maîtrisés, protection des populations, de la biodiversité, du patrimoine culturel etc. ; ainsi qu'à la prise en compte des impacts sociaux (protection des travailleurs, déplacement de population, droits de l'homme,...). Au moins 30 jours avant de prendre la décision de les garantir, afin d'informer toute personne intéressée et permettre leurs éventuels commentaires, Coface publie sur son site internet (www.coface.fr / rubrique « garanties publiques ») les projets les plus importants avec des informations sur les aspects environnementaux et sociaux. Elle publie ensuite les projets qu'elle garantit, en justifiant de l'atteinte des standards.

Dans ce domaine, l'année 2012 sera marquée par l'adoption du texte final des Approches communes par le Conseil de l'OCDE en juin 2012, mais également par l'adoption des modifications de l'accord sectoriel de l'Annexe IV à l'Arrangement OCDE. Ce nouvel accord élargit le champ d'application, jusqu'alors relatif aux seuls domaines des énergies renouvelables et de l'eau, aux projets contribuant à l'atténuation du changement climatique. Ainsi, un grand nombre de technologies nouvelles et avancées tels que les systèmes de capture et stockage du CO₂, les projets de remplacement des combustibles fossiles et les projets d'efficacité énergétique vont pouvoir bénéficier également de conditions de financement plus favorables.

De manière générale, Coface aborde ces sujets avec une démarche constructive envers ses clients et les intervenants concernés, pour non seulement atteindre les standards fixés mais aussi les dépasser si cela est possible. Elle échange également avec la société civile et notamment les ONGs (de protection de l'environnement en particulier) sur ces procédures et leur application, mais également sur des projets spécifiques.